



Proposition d'annonce de collecte pour le Fonds en faveur des droits humains de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS

Chères paroissiennes, chers paroissiens,

L'EPER, œuvre d'entraide des Églises protestantes gère sur mandat de l'Église évangélique réformée de Suisse le centre de contact pour les droits humains. L'EPER accompagne les personnes dont les droits fondamentaux ont été bafoués ou risquent de l'être. Elle examine et vérifie des demandes de contributions au Fonds en faveur des droits humains de l'EERS, un fonds destiné à soutenir des projets, des actions ou des personnes.

En 2022, l'EPER a une nouvelle fois reçu de nombreuses demandes de soutien individuelles ou liées à des projets. L'œuvre regrette de n'avoir pas pu donner suite à toutes les requêtes, car les besoins restent très importants.

Toutes les demandes individuelles ont été traitées de manière définitive ; dans deux cas, une aide a été allouée, alors que sept requêtes ne répondent pas aux critères du Fonds, s'agissant de demandes de soutien financier pour des frais de subsistance.

- La première demande concerne un requérant d'asile turc, hébergé au centre fédéral de Kappelen à Lyss. Il est décédé durant son transport à l'hôpital en taxi, ses demandes d'aide médicale ayant été longtemps ignorées. Son cas illustre de manière représentative les déficits du régime de l'asile en Suisse ; il a le potentiel d'améliorer durablement la situation qui prévaut, en termes de droits humains, dans les centres d'accueil fédéraux pour requérantes et requérants d'asile en Suisse. Le suivi juridique de ce cas est long et complexe, les proches du défunt ne disposant pas de moyens financiers.
- La deuxième requête porte sur une contribution financière aux frais d'avocat pour un recours contre un renvoi en Iran.

En 2022, le Fonds a examiné quinze demandes pour des démarches en faveur du respect des droits ; il a accordé un soutien financier à quatre d'entre elles.

- L'ONG Centre Suisse pour les droits des migrants (CSDM) a reçu une contribution pour son projet «Legal Defense Vulnerable Persons». Ce projet a la capacité d'améliorer sensiblement et les droits humains des personnes migrantes vulnérables en Suisse.
- La communauté d'ateliers Ateliergemeinschaft M87, représentée par Anna Werren, didacticienne en histoire, et Jonathan Liechti, photographe et cinéaste, aborde la question de la violence domestique en Suisse par le biais d'un court métrage documentaire. Cet important travail d'information et de sensibilisation a bénéficié d'une contribution.
- La Société pour les peuples menacés (SPM) a obtenu une contribution pour « l'Aborigen Forum », un réseau informel des militantes et militants indigènes en Russie. Le soutien de la SPM à l'Aborigen Forum porte sur la recherche de fonds, la défense de droits et l'élaboration d'un manuel pour les militant-e-s pour accroître leurs responsabilités et leurs capacités.
- La requête de la Berner Beratungsstelle für Sans-Papiers [centre bernois de conseils pour sans-papiers] en faveur de la création d'un collectif pour sans-papiers a elle aussi été approuvée. Le format du collectif est un bon moyen pour améliorer la situation des sans-papiers et pour habiliter ce groupe de la population à organiser ses propres activités et à exercer ses droits.

Trois demandes ne correspondent pas au règlement du Fonds pour les droits humains, alors que dans le cas des projets, l'aspect juridique n'était pas au premier plan. Sept autres projets n'ont pas pu être soutenus faute de moyens suffisants. Les organisations requérantes ont été invitées, le cas échéant, à présenter un projet de suivi en 2023.

Les responsables des projets ayant bénéficié d'un soutien nous ont fait parvenir des rapports finaux, des comptes de clôture, des lettres de remerciement et des rétrospectives annuelles. Ces envois soulignent le sérieux des bénéficiaires et confirment le bien-fondé des procédures du Centre de contact.

Pour que nous puissions continuer à soutenir des projets destinés à améliorer la protection des droits humains, nous vous invitons aujourd'hui à faire un don en faveur du Fonds de l'EERS pour les droits humains. Nous vous en remercions de tout cœur.

Corina Castellini
Centre de contact pour les droits humains de l'EPER

Hella Hoppe
Directrice de la chancellerie de l'EERS

IBAN : CH42 0900 0000 3002 6250 2, Église évangélique réformée de Suisse, Sulgenauweg 26, 3007 Berne, mention « Fonds en faveur des droits humains ». Vous trouverez d'autres informations concernant l'activité de l'EERS dans le domaine des droits humains sous :

<https://www.evref.ch/fr/organisation/fonds-et-fondations/fonds-en-faveur-des-droits-humains/>